

/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-346 du 22 Octobre
1987

Chargeant le Camarade Girigissou
GADO, Ministre du Commerce, de
l'Artisanat et du Tourisme de
l'intérim du Camarade André
ATCHADE, Ministre de la Santé
Publique, pour compter du 19 Oc-
tobre 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU L'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois
Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU Le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 19 Octobre 1987, le Camarade Girigissou
GADO, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, est chargé
de l'intérim du Ministre de la Santé Publique pendant
l'absence du Camarade André ATCHADE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 Octobre 1987

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MCAI-MSP 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE DLC INSAE 6 IGE 4 BN DAN 4 DCCT
ONEPI GDE CHANC. 3 UNB FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.